



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Le 20 juillet 2017

Communiqué de presse

Agnès Buzyn concrétise la levée de l'interdiction des soins de conservation pour les personnes vivant avec le VIH ou les hépatites virales.

L'arrêté publié aujourd'hui vient concrétiser les possibilités ouvertes par la loi de modernisation de notre système de santé pour la levée de l'interdiction des soins de conservation pour les personnes vivant avec le VIH ou les hépatites virales.

Au terme d'un long processus qui impliquait de sécuriser les soins de conservation par un encadrement renforcé des pratiques et par la protection des thanatopracteurs, la levée de l'interdiction des soins de conservation qui pèse actuellement sur les défunts infectés par les hépatites virales ou le VIH sera effective au 1^{er} janvier 2018.

La levée de cette interdiction s'inscrit pleinement dans la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes porteuses du VIH ou d'une hépatite virale.

Plus largement, la ministre des solidarités et de la santé se félicite de cette avancée qui était depuis longtemps attendue et rappelle l'engagement du gouvernement dans la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr - 01 40 56 60 60